

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Amboulet-Richel, 9; BLAVETTE, r. J. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITTE et Co, Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Juillet 1881.

M. Jules Simon a procuré, samedi, une véritable surprise aux membres des différents groupes du Sénat et à M. le ministre de l'instruction publique en particulier.

Quand M. Jules Simon est monté à la tribune, M. Jules Ferry venait d'en descendre et de supplier le Sénat de maintenir le principe de la laïcité.

M. Jules Simon n'a pas perdu une si belle occasion d'attaquer un ministre qui prêtait si imprudemment le flanc à ses coups.

Avec sa parole habile, persuasive et éloquent, l'honorable sénateur a montré toute l'insanité de l'argumentation de M. Ferry.

Et M. Jules Simon propose l'insertion d'un paragraphe ainsi conçu:

« Les maîtres enseigneront à leurs élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la patrie. »

M. de Parieu s'empresse de se rallier à l'amendement de M. Jules Simon, et le Sénat déclare que l'amendement de M. Jules Simon sera pris en considération.

M. le ministre de l'instruction publique va diriger tous ses efforts contre cet amendement; il a pour lui la commission, et l'assemblée du Luxembourg est bien versatile dans ses votes.

L'article 2, qui permettait de donner aux enfants l'enseignement religieux en dehors des heures de classe, a été réservé.

Le principe de l'obligation est contenu dans l'article 4. L'honorable M. Baragnon se proposait d'attaquer vigoureusement cet article et surtout les mesures vexatoires qui l'accompagnent.

Son énergique discours a produit, nous le croyons, un excellent effet, et les applaudissements ne lui ont pas été ménagés quand il a établi que, d'après le projet en délibération, le père de famille n'était plus un homme investi par Dieu d'une autorité légitime.

P.-S. — L'amendement de M. Jules Simon a été adopté hier au Sénat par 139 voix contre 126.

LES 16.

Ne vous souvient-il pas d'avoir entendu dire que le gouvernement Ferry était un gouvernement fort, un gouvernement appuyé sur une majorité inébranlable?

Ce gouvernement vient d'obtenir, sur la très-grosse question d'Algérie, 46 voix de majorité.

Ces 46 voix, c'est un peu maigre, dirait-on; mais n'a pas 46 voix qui veut.

La République actuelle n'a-t-elle pas été votée à une voix unique de majorité!

Donc, 46 voix c'est quelque chose; ces 46 voix représentent d'ailleurs, probablement, l'opinion de 46 hommes sérieux qui ont jugé dangereux de renverser le cabinet actuel.

Ces 46 votants sont, en réalité, 46 sauveurs qui ont bien mérité de la République...

Nous avons eu, pourtant, la curiosité d'examiner le dénombrement des votes, et nous avons fait une découverte qui nous a pétrifiés.

Dans le nombre des députés qui se sont attelés au sauvetage ministériel nous avons compté 5 ministres, 7 sous-secrétaires d'Etat, et 4 hauts fonctionnaires dépendant du cabinet.

N'est-ce pas singulier que ce chiffre 46 représente à la fois la victoire de M. Jules Ferry et le nombre de ses subordonnés dans le parlement?

Cette victoire n'est donc pas autre chose qu'une victoire domestique.

Les 46 sont des gens qui ont voté par ordre.

Cherchez là-dedans la moindre quantité d'opinion publique; vous n'en trouverez pas un atome.

Conclusion: le vote des 46 est un vote contre l'opinion publique.

C'est 46 voix de nulle autorité, de nulle valeur. C'est grâce à ces 46 voix de ministres et de fonctionnaires que le gouvernement échappe à la condamnation qu'il a justement méritée et qui, sans cette fiction scandaleuse, le renversait infailliblement.

PÉRISSE L'ALGÉRIE!

Il faut retenir le vote de la Chambre de jeudi. La Chambre sait que l'Algérie est en détresse, que la colonie qui nous a coûté le plus de sang et d'argent est livrée aux incursions, aux revendications des armées musulmanes.

Il a suffi à M. Jules Ferry de dire: « Si vous renvoyez M. Albert Grévy, quelque coupable qu'il soit; si vous touchez au frère du Président de la République, vous condamnerez une idée politique dont l'application est ruineuse, mais républicaine. »

Et pour achever sa victoire, M. Jules Ferry a ajouté: « Il est vrai que l'Algérie est menacée, qu'on la gouverne mal, qu'on la défend plus mal encore; mais son gouverneur et défenseur, maître des armées de terre et de mer, est le frère du Président de la République. »

Et la Chambre pleine de mépris, même de colère, contre le gouverneur de l'Algérie, tremblante à la pensée que notre colonie est menacée de succomber sous les coups de Bou-Amena, a réprimé ses sentiments patriotiques et s'est écriée:

Périssent nos colonies, plutôt que le régime civil de l'Algérie! Périssent la France, plutôt que le ministère qui prépare nos élections!

Tel est le désintéressement des hommes qui nous conduisent.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Ainsi la mauvaise réputation que je m'étais faite avait survécu à mon départ; qu'eût-ce été si on avait connu les faits qui avaient suivi?

Il m'en coûtait de laisser dans cette honnête maison une impression fâcheuse.

Celui dont vous parlez, dis-je, ne méritait guère, en effet, à cette époque, d'être admis dans une maison comme la vôtre.

Les préventions de la fermière se dissipèrent peu à peu et elle ne tarda pas à me traiter avec une cordialité parfaite.

C'était l'heure du repas; on m'invita à en prendre part; je voulais refuser, mais on me pressa avec des instances si affectueuses que je cédai.

Je me trouvais indigné, moi qui quelques jours auparavant étais réduit à la pittance des prisonniers, de m'asseoir à la table de ces braves gens, et ce-

pendant j'en étais heureux; depuis que j'avais quitté le pays, c'était la première fois que je m'asseyais au milieu de convives dont l'honorabilité ne laissait pas de doute pour moi.

Le repas de la famille a un charme qu'on n'apprécie pas toujours assez.

C'est l'heure du repos et des doux épanchements, celle où l'on se livre sans contrainte aux joies de l'intimité.

Le père et la mère oublient, au milieu de leurs enfants, leurs soucis et leurs fatigues; tous les fronts se dérident sous l'influence d'une aimable causerie; qu'on y joigne dans les maisons plus favorisées la présence de l'aïeul, dont la sereine vieillesse communique une sorte de caractère auguste au foyer béni, et le tableau sera complet.

Ce sont là de bons et sains souvenirs, qu'on garde quand les nécessités de la vie nous emportent loin de la demeure où notre mère nous souriait dans notre berceau; au temps des épreuves, quand nous croyons notre cœur desséché et désenchanté, il suffit que la vision de ces agapes de la famille nous revienne avec le cortège de tous les détails qui s'y rattachent, pour que nous nous sentions consolés et fortifiés.

Ces pensées me venaient à l'esprit, pendant que je mangeais avec un appétit inaccoutumé le lait caillé, le lard et les choux qui composaient le repas de la ferme; j'étais heureux, je respirais cette bonne

odeur de foin, de luzerne, qui nous arrivait par la fenêtre; les beuglements des bœufs, les bêlements des moutons, les chants naïfs des laboureurs se mêlaient au bruit du vent dans les arbres; j'oubliais le monde entier au milieu des riantes impressions de l'heure présente, lorsqu'à travers les branches j'aperçus un coin du château recouvert de l'affreux badigeon qu'y avait mis le nouveau propriétaire.

Cela suffit pour m'arracher au rêve par lequel je me laissais bercer et réveiller le souvenir des fautes que j'avais oubliées.

Claudine s'aperçut du nuage qui s'était subitement répandu sur mon front; il suivit la direction de mes regards et comprit que c'était le changement survenu pendant mon absence qui m'avait fait tressaillir.

Il est bien malheureux, me dit-il, que le château ait changé de mains. Personne n'aurait supposé que M. Henri dissiperait si honteusement sa fortune.

Cette accusation portée contre Henri, quand je savais quelle part me revenait dans les faits accomplis, me fit bondir.

Je ne permettrai jamais qu'on dise du mal de lui, m'écriai-je; je sais qui il faut accuser: ce n'est pas lui.

La chaleur, ou plutôt la violence de ma réplique, la rougeur qui avait brusquement envahi ma figure,

l'éclat de mes yeux déconcertèrent un instant l'excellent Claudine.

— J'oubliais, me dit-il en me tendant la main, que tu étais lié avec M. Henri; tu as raison de défendre tes amis; il est heureux d'en avoir un comme toi.

Je serrai la main qu'il me tendait; il ne savait pas que ces dernières paroles étaient pour moi une allusion amère au rôle indigne que j'avais joué.

Je restai quelques instants pour ne pas laisser croire à ce brave garçon que je lui gardais rancune.

Mais le plaisir que j'avais trouvé dans cette maison hospitalière était gâté et j'avais hâte de m'en éloigner.

En prenant congé du fermier, je lui demandai la permission de coucher dans sa grange; il m'offrit un lit que je refusai malgré ses instances, et je le quittai, le laissant convaincu qu'il avait affaire à un original.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

Maximes et Pensées.

Beaucoup de paroles ne sont pas une marque d'esprit.

ITALIENS.

L'homme d'esprit est facile à séduire; on ne séduit pas un sot: on le dompte.

M^{re} de SOMMERY.

